

COMPTE RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de Ternay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean-Jacques **BRUN**, Maire,

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 20 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

PRÉSENTS : Jean-Jacques BRUN – Laurence MARTINEZ – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT – Nathalie MICHAUD – Serge JUVENETON – Didier GIRARD – Martine AMBROSINO – Andrée HEZARD – Lionel FAIVRE – Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Catherine TISSEUIL – Xavier DERMONT – May RENAUDIN – Béatrice CROISILE – Julien CHOSSON – Mattia SCOTTI – Roberto POLONI – Patricia DAMIAO – Pierre GAUTIER.

EXCUSÉS : Laurence RUBIN (procuration Martine AMBROSINO)
Christine ROMEI (procuration Serge JUVENETON)
Karine CHARVET (procuration Nathalie MICHAUD)
Alain ROUCHON (procuration Béatrice CROISILE)
Bruno PERRIN (procuration Laurence MARTINEZ)
Serge COATANEA (procuration Rachel REY)

ABSENTS : Philippe CACCAMO – Léa GANGER

Date d'affichage du Compte-rendu de la Présente séance : 27 mars 2019

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Martine AMBROSINO est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte. Monsieur le Maire fait constater que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à signer le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2019 et à adopter le procès-verbal mis préalablement à la disposition de chaque membre du Conseil Municipal pour lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

2019/III/01/7.1.1 – BUDGET COMMUNAL 2018 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats et le compte de gestion présentés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les recettes et toutes les dépenses sont justifiées.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 VOIX POUR : Jean-Jacques BRUN – Laurence MARTINEZ – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT – Nathalie MICHAUD – Serge JUVENETON – Didier GIRARD – Martine AMBROSINO – Andrée HEZARD – Lionel FAIVRE – Catherine TISSEUIL – Laurence RUBIN – Christine ROMEI – Karine CHARVET – Xavier DERMONT – Bruno PERRIN – Patricia DAMIAO – Serge COATANEA – Pierre GAUTIER et **7 VOIX CONTRE** : Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Alain ROUCHON – May RENAUDIN – Béatrice CROISILE – Julien CHOSSON – Mattia SCOTTI – Roberto POLONI :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2019/III/02/7.1.1. – BUDGET COMMUNAL 2018 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Après avoir procédé à l'élection de Madame Laurence MARTINEZ, présidente de séance, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 suivant :

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY**

<i>Section de Fonctionnement</i>			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants émis	Chapitres	Montants émis
011 Charges à caractère général	1 857 689,45	002 Excédent antérieur reporté	880 000,00
012 Charges de personnel	1 913 361,67	013 Atténuation de charges	127 176,38
042 Transferts entre sections	236 049,85	70 Produits des services	482 267,49
65 Autres charges de gestion	303 831,80	73 Impôts et taxes	3 567 548,57
66 Charges financières	67 359,06	74 Dotations, subventions	886 841,23
67 Charges exceptionnelles	411,08	75 Autres produits de gestion	30 361,76
014 Atténuation de produits (739223 Fds ressources interc.)	211 033,00	76 Produits financiers	3,20
		77 Produits exceptionnels	53 202,09
TOTAL	4 589 735,91	TOTAL	6 027 400,72
<i>Section d'investissement</i>			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants émis	Chapitres	Montants émis
041 opérations patrimoniales	32 985,46	001 Excédent antérieur reporté	690 776,56
16 Emprunts et dettes	283 224,44	040 Transferts entre sections	236 049,85
20 Immobilisations incorporelles	108 667,73	041 opérations patrimoniales	32 985,46
204 Subv d'équipt versées	17 400,00	10 Dotations, fonds divers	705 698,57
21 Immobilisations corporelles	280 787,55	13 Subv. d'investissement	192 907,22
23 Immobilisations en cours	655 312,72		
TOTAL	1 378 377,90	TOTAL	1 858 417,66

2019/III/03/7.1.1 – BUDGET COMMUNAL 2018 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en section de fonctionnement en 2018 au budget annuel communal est de 1 437 664,81 euros.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE :

. d'affecter 837 664,81 € en recettes de la section d'investissement à l'article 1068/01 du budget communal 2019 ;

. et d'affecter 600 000,00 € en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 ;

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

2019/III/04/3.1 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES PAR LA COMMUNE POUR 2018

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal l'état du bilan des acquisitions et l'état du bilan des cessions 2018 joints à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **APPROUVE** l'état du bilan des acquisitions et l'état du bilan des cessions d'immeubles 2018 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'annexer ces états au Compte Administratif 2018.

2019/III/05/7.2.1 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après avoir pris connaissance du produit global des recettes nécessaires à l'équilibre du Budget Communal 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2019 :
 - . Taxe d'habitation : • 11,50 %
 - . Foncier Bâti : • 17,50 %
 - . Foncier Non Bâti : • 29,47 %

2019/III/06/7.1.1 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 VOIX POUR : Jean-Jacques BRUN – Laurence MARTINEZ – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT – Nathalie MICHAUD – Serge JUVENETON – Didier GIRARD – Martine AMBROSINO – Andrée HEZARD – Lionel FAIVRE – Catherine TISSEUIL – Laurence RUBIN – Christine ROMEI – Karine CHARVET – Xavier DERMONT – Bruno PERRIN – Patricia DAMIAO – Serge COATANEA – Pierre GAUTIER et **7 VOIX CONTRE :** Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Alain ROUCHON – May RENAUDIN – Béatrice CROISILE – Julien CHOSSON – Mattia SCOTTI – Roberto POLONI :

- **VOTE** le Budget Communal 2019 suivant :

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY**

<i>Section de Fonctionnement</i>			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants émis	Chapitres	Montants émis
011 Charges à caractère général	1 845 543,00	002 Excédent antérieur reporté	600 000,00
012 Charges de personnel	2 014 657,00	013 Atténuation de charges	30 000,00
022 Dépenses imprévues	10 000,00	70 Produits des services	483 750,00
023 Virement à la section investissement	726 260,37	73 Impôts et taxes	3 445 066,00
042 Transferts entre sections	215 000,00	74 Dotations, subventions	712 250,00
65 Autres charges de gestion	351 201,00	75 Autres produits de gestion	230 450,00
66 Charges financières	57 085,43	77 Produits exceptionnels	5 000,00
67 Charges exceptionnelles	3 100,00	042 Transferts entre sections	5 189,00
014 Atténuation de produits	211 000,00		
739 Reversement et restitution	77 858,20		
TOTAL	5 511 705,00	TOTAL	5 511 705,00

<i>Section d'Investissement</i>							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Reste à réaliser	Propositions nouvelles	Total	Chap.	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
040 transfert entre section		5 189,00	5 189,00	001 excédent antérieur reporté	-	480 039,76	480 039,76
041 opérations patrimoniales	-	18 649,00	18 649,00	021 virement de section fonctionnement	-	726 260,37	726 260,37
10 Dotations, Fonds divers	-	11 400,00	11 400,00	040 transferts entre section	-	214 997,00	214 997,00
16 Emprunts et dettes	-	224 772,00	224 772,00	041 opérations patrimoniales	-	56 049,00	56 049,00
20 Immob incorporelles	110 129,00	110 500,00	220 629,00	10 Dotations, fonds divers	-	1 042 564,81	1 042 564,81
204 Subventions d'équipements	2 914,00	31 000,00	33 914,00	13 Subventions d'investissement		238 764,00	238 764,00
21 immob. corporelles	13 902,00	643 482,00	657 384,00	16 Emprunts et dettes	-	1 772,00	1 772,00
23 immob en cours	280 373,00	1 308 136,94	1 588 509,94				
TOTAL	407 318,00	2 353 128,94	2 760 446,94	TOTAL		2 760 446,94	

2019/III/07/7.5.3 – VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions, aux différentes associations, sociétés ou organismes dont le tableau est annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que la dépense a été inscrite au Budget Communal 2019.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

**2019/III/08/7.1.1 – BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2018 :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats et le compte de gestion présentés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les recettes et toutes les dépenses sont justifiées.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 VOIX POUR : Jean-Jacques BRUN – Laurence MARTINEZ – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT – Nathalie MICHAUD – Serge JUVENETON – Didier GIRARD – Martine AMBROSINO – Andrée HEZARD – Lionel FAIVRE – Catherine TISSEUIL – Laurence RUBIN – Christine ROMEI – Karine CHARVET – Xavier DERMONT – Bruno PERRIN – Patricia DAMIAO – Serge COATANEVA – Pierre GAUTIER et **7 VOIX CONTRE** : Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Alain ROUCHON – May RENAUDIN – Béatrice CROISILE – Julien CHOSSON – Mattia SCOTTI – Roberto POLONI :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**2019/III/09/7.1.1 – BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2018 :
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Après avoir procédé à l'élection de Madame Laurence MARTINEZ Présidente de séance, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 VOIX POUR : Jean-Jacques BRUN – Laurence MARTINEZ – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT – Nathalie MICHAUD – Serge JUVENETON – Didier GIRARD – Martine AMBROSINO – Andrée HEZARD – Lionel FAIVRE – Catherine TISSEUIL – Laurence RUBIN – Christine ROMEI – Karine CHARVET – Xavier DERMONT – Bruno PERRIN – Patricia DAMIAO – Serge COATANEVA – Pierre GAUTIER et **7 VOIX CONTRE** : Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Alain ROUCHON – May RENAUDIN – Béatrice CROISILE – Julien CHOSSON – Mattia SCOTTI – Roberto POLONI :

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY**

- **APPROUVE** LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 suivant :

<u>Section d'Exploitation</u>			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
012 Charges de personnel	30 000,00	002 Excédent antérieur reporté	73 454,00
042 Transfert entre section	47 636,30	042 Transfert entre section	19 305,07
65 Autres charges de gestion	38 206,72	70 Produits des services	315 479,46
		75 Autres produits de gestion	4 909,26
	115 843,02		413 147,79

<u>Section d'Investissement</u>			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
040 op. ordre transf. entre section	19 305,07	001 Excédent d'invest. reporté	684 725,25
20 Immob. incorporelles	6 727,90	040 op ordre transf entre sections	47 636,30
21 Immob. corporelles	2 468,16		
23 Immob. en cours	140 533,83		
	169 034,96		732 361,55

**2019/III/10/7.1.1 – BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2018 :
AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Jean-François FRAISSE, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en section d'exploitation en 2018 au budget annuel du Service Public d'Assainissement est de 297 304,77 euros.

Conformément à l'instruction M4, il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 VOIX POUR : Jean-Jacques BRUN – Laurence MARTINEZ – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT – Nathalie MICHAUD – Serge JUVENETON – Didier GIRARD – Martine AMBROSINO – Andrée HEZARD – Lionel FAIVRE – Catherine TISSEUIL – Laurence RUBIN – Christine ROMEI – Karine CHARVET – Xavier DERMONT – Bruno PERRIN – Patricia DAMIAO – Serge COATANEA – Pierre GAUTIER et **7 VOIX CONTRE** : Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Alain ROUCHON – May RENAUDIN – Béatrice CROISILE – Julien CHOSSON – Mattia SCOTTI – Roberto POLONI :

- **DECIDE** d'affecter 297 304,77 euros en recettes de la section d'exploitation à l'article 002 du Budget 2019 du Service public d'Assainissement,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

2019/III/11/7.1.1 – REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT

Le résultat d'exploitation figurant au compte administratif et au compte de gestion 2018 du service public d'assainissement s'élève à 297 304,77 euros.

Après constatation du résultat d'exploitation, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement, au financement de la section d'exploitation ou au reversement à la collectivité de rattachement (articles R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT).

Le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- Pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif, au financement des dépenses d'investissement,
- Pour le surplus, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif visées ci-dessus,
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, au financement des dépenses d'exploitation, en dotation complémentaire en section d'investissement ou au reversement à la collectivité locale de rattachement.

Dans cette dernière hypothèse, le reversement n'est possible que si l'excédent revêt un caractère exceptionnel et n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement à court terme.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reverser 200 000 € de l'excédent du budget d'assainissement à la collectivité de rattachement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 VOIX POUR : Jean-Jacques BRUN – Laurence MARTINEZ – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT – Nathalie MICHAUD – Serge JUVENETON – Didier GIRARD – Martine AMBROSINO – Andrée HEZARD – Lionel FAIVRE – Catherine TISSEUIL – Laurence RUBIN – Christine ROMEI – Karine CHARVET – Xavier DERMONT – Bruno PERRIN – Patricia DAMIAO – Serge COATANEA – Pierre GAUTIER et **7 VOIX CONTRE** : Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Alain ROUCHON – May RENAUDIN – Béatrice CROISILE – Julien CHOSSON – Mattia SCOTTI – Roberto POLONI :

- Compte tenu que l'excédent d'exploitation du budget du Service Public d'Assainissement figurant au compte administratif et au compte de gestion 2018 s'élève à 297 304,77 €.
- Compte tenu que cet excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement à court terme :
- **DECIDE** de reverser, à titre exceptionnel, la somme de 200 000,00 € de l'excédent d'assainissement 2018 à la Collectivité de rattachement ;
- **PRECISE** que les crédits budgétaires seront prévus à l'article 672 du budget du service Public d'Assainissement 2019 et à l'article 7561 du Budget communal 2019 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les écritures comptables décrites et toutes opérations nécessaires à l'application de cette délibération.

**2019/III/12/7.10.2 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :
DETERMINATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

Monsieur Jean-François FRAISSE, Adjoint aux Finances, précise qu'il convient de déterminer la participation des agents territoriaux au Service Public d'Assainissement Collectif (Services technique et administratif).

La répartition du temps de travail a été évaluée à 30 000 euros, charges salariales et patronales confondues pour l'exercice 2019.

La rémunération correspondant à ce travail ne doit pas être supportée par le Budget Communal. Aussi, Monsieur Jean-François FRAISSE propose que cette rémunération soit effectivement supportée par le Budget générateur des différentes tâches, et qu'en conséquence il soit effectué :

- un prélèvement de 30 000 euros au Budget « Service Public d'Assainissement » 2019 en dépenses de la section d'exploitation, compte 6218,
- un virement de 30 000 euros au Budget Communal 2019 en recettes de la section de fonctionnement, compte 70841.

Monsieur Jean-François FRAISSE propose que cette évaluation soit reconsidérée chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur FRAISSE, Adjoint aux Finances ;
- **DONNE son ACCORD** sur cette évaluation soit 30 000 euros ;
- **DIT** que la dépense est prévue au Budget du Service Public d'Assainissement 2019 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les écritures comptables décrites et toutes opérations nécessaires à l'application de cette délibération.

**2019/III/13/7.1.1 – VOTE DU BUDGET 2019 DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 VOIX POUR : Jean-Jacques BRUN – Laurence MARTINEZ – Jean-François FRAISSE – Rachel REY – Robert VILLEJOBERT – Nathalie MICHAUD – Serge JUVENETON – Didier GIRARD – Martine AMBROSINO – Andrée HEZARD – Lionel FAIVRE – Catherine TISSEUIL – Laurence RUBIN – Christine ROMEI – Karine CHARVET – Xavier DERMONT – Bruno PERRIN – Patricia DAMIAO – Serge COATANEVA – Pierre GAUTIER et **7 VOIX CONTRE :** Marie-Thérèse RIVIERE-PROST – Alain ROUCHON – May RENAUDIN – Béatrice CROISILE – Julien CHOSSON – Mattia SCOTTI – Roberto POLONI :

- **VOTE** le Budget du Service Public d'Assainissement 2019 suivant :

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY**

<i>Section d'exploitation</i>			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montants émis	Chapitres	Montants émis
011 Charges à caractère général	18 094,00	002 Excédent antérieur reporté	297 304,77
012 Charges de personnel	30 000,00	042 Transfert entre sections	20 000,00
023 Virement à la section d'invest.	258 310,77	70 Produits des services	400 000,00
042 Transfert entre section	50 000,00	75 Autres produits de gestion	2 600,00
65 Autres charges de gestion	163 500,00		
67 Charges exceptionnelles	200 000,00		
TOTAL	719 904,77	TOTAL	719 904,77

<i>Section d'investissement</i>							
DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Reste à réaliser	Propositions nouvelles	Total	Chap.	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
040 Transfert entre section	-	20 800,00	20 800,00	001	-	563 326,59	563 326,59
20 Immob incorporelles	-	46 500,00	46 500,00	021	-	258 310,77	258 310,77
21 Immob corporelles	-	3 000,00	3 000,00	040	-	50 000,00	50 000,00
23 Immob en cours	151 328,00	650 009,36	801 337,36				
TOTAL	151 328,00	720 309,36	871 637,36	TOTAL			871 637,36

2019/III/14/5.6.1 – MISE A JOUR DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération 2019/III//01/5.6.1 en date du 12 mars 2019 relative à la mise à jour des indemnités de fonction des élus locaux.

Conformément à l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose la mise à jour de l'état des indemnités de fonction des Conseillers (annexe 1), au regard de l'installation de Madame Martine AMBROSINO dans ses fonctions de 7^{ème} adjoint au Maire, suite à son élection lors de la séance du 12 mars 2019, délibération n° 2019/II/02/5.1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** quant à l'application des taux indiqués et inchangés, les pourcentages seront maintenus jusqu'à nouvelle délibération,

- **DONNE SON ACCORD** sur le tableau annexé à la présente récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal à l'exception du maire, en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- Pour le Maire, indemnité mensuelle, taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

- Maire 53 % de l'indice
- Pour les adjoints, indemnité mensuelle, taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :
 - 1er adjoint 20 % de l'indice
 - du 2e au 8e adjoint 17 % de l'indice
- Pour les conseillers municipaux délégués, indemnité mensuelle, taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 12 % de l'indice
- Pour les conseillers municipaux, indemnité mensuelle, taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; au titre de l'exercice effectif des fonctions de Conseillers Municipaux : 0,60 % de l'indice

- DIT :

- que le montant des crédits ouverts au Budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux, est égal au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints.

- que les indemnités de fonction sont payées mensuellement pour le maire, les adjoints et les conseillers délégués, et trimestriellement pour les conseillers municipaux.

- **DIT** que la dépense est prévue au Budget Communal 2019 et suivants ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

2019/III/15/4.1.5 – CONVENTION COMMUNE DE TERNAY / CDG69 – ASSISTANCE AU RECRUTEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite s'attacher les services de l'équipe pluridisciplinaire du Centre de Gestion du Rhône compte tenu de son expertise sur le champ de l'emploi (connaissance approfondie des métiers et du marché de l'emploi territorial) dans le cadre du recrutement d'un responsable des services techniques.

Cette expertise apportera à la Collectivité une réelle valeur ajoutée pour optimiser et sécuriser ce processus de recrutement.

Dans ce sens, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention d'assistance au recrutement selon la formule « pack » qui sera assortie de tests d'évaluation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance au recrutement tel que défini ci-avant,
- **DIT** que la dépense est prévue au Budget 2019,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h05.

Le Maire,

Jean-Jacques BRUN